

Placards » Placards anciens Biens communaux

Voirie • 1659-1764

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1659-1764

Statut juridique

Archives publiques

Descripteurs

Grand domaine de recherche : Collections iconographiques

Mot matière thésaurus : affichage

Typologie documentaire : placard

Sous-unités (83)

- [Ordonnance qui défend toute personne d'aller dans les rues sans éclairage, sans flambeau] / Gerbeviller. • 1665
- [Ordonnance portant sur les lanternes et l'éclairage des rues pendant une partie de la nuit] / Hôtel de ville. • 1680
- [Ordonnance portant sur l'interdiction de sortir de sa maison après dix heures du soir] / La chambre de ville. • 1680
- [Ordonnance portant sur l'interdiction d'aller dans les rues sans lanterne ou autre éclairage après huit heures du soir en hiver et dix heures du soir en été] / La chambre du conseil de ville. • 1703
- [Ordonnance portant sur l'interdiction d'aller dans les rues sans lanterne ou autre éclairage après huit heures du soir l'hiver et dix heures du soir l'été] / La chambre du conseil de ville. • 1703
- [Ordonnance portant sur l'interdiction d'aller dans les rues sans lanterne ou autre éclairage après huit heures du soir en hiver et dix heures du soir en été] / La chambre du conseil de ville. • 1703
- [Ordonnance portant sur l'interdiction de sortir dans les rues après huit heures du soir en hiver et dix heures du soir en été avec des tisons et brandons ardents] / La chambre du conseil de ville. • 1703
- [Ordonnance portant sur l'interdiction de sortir dans les rues après huit heures du soir en hiver et dix heures du soir en été avec des tisons et brandons ardents] / La chambre du conseil de ville. • 1704
- [Ordonnance portant sur l'interdiction d'aller dans les rues sans feu après huit heures du soir en hiver et dix heures du soir en été] / La chambre du conseil de ville. • 1708
- [Ordonnance portant sur l'interdiction d'aller dans les rues après huit heures du soir en hiver et dix heures du soir en été sans éclairage] / La chambre du conseil de ville et police. • 1734
- [Ordonnance portant sur l'interdiction d'aller dans les rues après neuf heures du soir en hiver et dix heures du soir en été sans clarté] / La chambre du conseil de ville et police. • 1735
- Règlement pour les lanternes / La chambre du conseil de ville et police. • 1753
- Règlement pour les lanternes / La chambre du conseil de ville et police. • 1753

- [Feux sur les places publiques] / La chambre du conseil de ville et police. • 1753
- [Règlement concernant les lanternes et l'allumage] / La chambre du conseil de ville et police. • 1753
- Dépôt des lanternes chez chaque propriétaire / La chambre du conseil de ville et police. • 1754
- Règlement pour les lanternes / La chambre du conseil de ville et police. • 1754
- Règlement pour les lanternes / La chambre du conseil de ville. • 1754
- Allumage de 1756. • 1756
- [Règlement pour les lanternes et allumage] / La chambre du conseil de ville et police. • 1759